



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

du 1^{er} juillet 2004 étendu le 17 décembre 2004

ANNEXE IV Engagement réciproque

Les futurs employeur et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

MODELE D'ACCORD

Suite au contact pris ce jour : .. / .. /

Entre

Monsieur ou Madame
Adresse :

Téléphone :
Fax :
e-mail :

Et

Monsieur ou Madame, Assistant(e) maternel(le),
Adresse :

Téléphone :
Fax :
e-mail
:

Pour l'accueil de l'enfant

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du .. / .. /
sur les bases suivantes :

- durée mensuelle de l'accueil :
- rémunération brute :

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur
(précédée de : Lu et approuvé)

Signature du futur salarié
(précédée de : Lu et approuvé)